

BPJEPS AGFF mentions C & D



MODALITES DE L'ÉVALUATION « Soutenance Orale du Projet d'Animation » Evaluation des UC 1, UC 2, UC 3, UC 4

Le candidat a déposé son dossier « projet d'animation » en 3 exemplaires 5 semaines avant la soutenance orale.

Le dossier présente l'analyse contextuelle de la structure d'accueil, retrace l'expérience d'animation du candidat dans le cadre de son alternance et propose un projet d'animation à mettre en œuvre.

Le candidat effectue une soutenance orale de son projet d'animation, avec support diaporama pendant 10 à 15 minutes. Un entretien de 20 à 30 minutes suivra la présentation, afin de justifier la démarche de projet.

Remarques :

- Dans le cadre de l'AGFF, l'alternance est généralement effectuée au sein d'une structure commerciale. Il est donc fréquent d'observer des enjeux financiers inhérents aux projets.
- La commande est de concevoir un projet. Ce dernier peut donc être « projeté » pour les semaines ou mois à venir, ou avoir été mis en œuvre. Il n'y a pas d'obligation de mise en œuvre.